

# Règlement de la Corrida des Sangliers 2011

La Corrida des Sangliers est une course nature où les concurrents évoluent sur un itinéraire qu'ils choisissent eux mêmes mais qui comporte des points de passages obligatoires (balises et postes de contrôles). Les concurrents devront effectuer le parcours en poinçonnant.

**Art 1** C'est une épreuve de course d'orientation qui se déroule de nuit ou avec une partie de la nuit.

**Art 2** Une carte au 1/15000 est fournie à chaque équipe (1 ou 2 personnes). Les balises sont imprimées sur la carte. Une boussole est nécessaire.

**Art 3** L'épreuve comporte 2 parcours de longueurs et de difficultés physiques différentes.

Chaque concurrent devra fournir un certificat médical en cours de validité (moins d'un an) ou la photocopie d'une licence FFCO en cours de validité pour l'un ou l'autre des circuits. A défaut, le concurrent se verra refuser le départ de la course.

Les licences acceptées sont les suivantes : FFCO.

Les certificats médicaux acceptés doivent comporter la mention course d'orientation, raids multisport, course à pied ou triathlon en compétition.

**Art 4** Chaque équipe (ou concurrent pour l'individuel) devra avoir pendant la course le matériel obligatoire suivant : système d'éclairage, veste coupe-vent imperméable, couverture de survie. Matériel conseillé : boussole, barres ou gels énergétiques, porte-carte, sac à dos et poche à eau.

**Art 5** Le départ sera donné à 14h30 pour le circuit long et 15h30 pour le circuit court.

**Art 6** Chaque concurrent est responsable de sa prise de carte : il doit vérifier que celle-ci correspond au circuit sur lequel il s'est engagé.

**Art 7** Pour les équipes (2 concurrents), les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course.

**Art 8** Le départ sera lancé sous forme de trail sur quelques centaines de mètres. La prise de carte se fera en forêt à l'issue de ce mini trail.

**Art 9** Les postes peuvent être poinçonnés dans n'importe quel ordre.

**Art 10** Depuis le dernier poste, le concurrent doit suivre le balisage jusqu'à l'arrivée. Il est impératif de poinçonner le boîtier à l'arrivée pour stopper le chronométrage.

**Art 11** Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

**Art 12** Les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte et les itinéraires en pointillé doivent être impérativement respectés sous peine de disqualification.

**Art 13** Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations des commissaires de course. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules lors des traversées de routes ou de villages.

**Art 14** Il est interdit de traverser les propriétés privées.

**Art 15** Le GPS est interdit.

**Art 16** Un chèque de caution vous sera demandé le soir même, pour la puce électronique.

**Art 17** Les participants doivent respecter l'environnement dans le quel ils évoluent : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours. Tout concurrent surpris en train de le détériorer (détritus...) sera disqualifié sur le champ.

**Art 18** La fermeture des circuits est prévue 3 heures après le départ pour le parcours court et 4 heures 30 après le départ pour le parcours long. Passé cet horaire, les balises seront ramassées, nous demandons aux concurrents de rejoindre le plus rapidement possible l'arrivée.

**Art 19** En cas de non respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

**Art 20** Il est conseillé aux participants de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés lors de la course.

**Art 21** En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans cette éventualité une somme forfaitaire sera retenue pour chaque engagement. Les concurrents ne pourront donc pas prétendre à un remboursement intégral du prix de l'engagement.

**Art 22** Toute personne absente le jour de la course sans être excusée, ne sera pas remboursée.

**Art 23** Par le fait de vous inscrire à cette épreuve, vous acceptez l'utilisation de votre image à des fins de promotion de l'épreuve.

**Art 24** L'engagement à la Corrida des Sangliers implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.